

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 9<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL du GARD VHC

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 05/05/2023

Ouverture des engagements : 05/05/2023

Clôture des engagements : 05/06/2023

Parution du carnet d'itinéraire : 08/06/2023

Dates et heures des reconnaissances : le samedi 10 juin 2023 de 9H à 17H ; le dimanche 11 juin 2023 de 9H à 17H ; le vendredi 16 juin 2023 de 8H à 12H.

Pré- vérification administrative au Siège de l'ASA d'Alès (Pôle Mécanique Alès – Cévennes, Traverse Loriani Tosi, Vallon de Fontanes, 30520 Saint Martin de Valgalmes)

le Samedi 10 juin 2023 de 8H30 à 12H00 et Dimanche 11 juin 2023 de 8H30 à 12h00.

Vérifications administratives le : vendredi 16 juin au Pôle Mécanique Alès-Cévennes, 30520 St Martin de Valgalmes de 16H30 à 18H00.

Vérifications techniques le : vendredi 16 juin au Pôle Mécanique Alès-Cévennes, 30520 St Martin de Valgalmes de 16H00 à 19H15.

Heure de mise en place du parc de départ le : vendredi 16 juin au Pôle Mécanique Alès-Cévennes à 15H00.

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : vendredi 16 juin à 19H00 Lieu : Pôle Mécanique – Saint Martin de Valgalmes.

Publication des équipages admis au départ le vendredi 16 juin à 20H30 Lieu : Pôle Mécanique – Saint Martin de Valgalmes.

Publication des heures et ordres de départ le : le vendredi 16 juin à 20H30 Lieu : Pôle Mécanique – Saint Martin de Valgalmes.

Briefing des pilotes prioritaires le vendredi 16 juin à 20H00 Lieu : Pôle Mécanique – Saint Martin de Valgalmes.

Départ de : Pôle Mécanique – 30 520 Saint Martin de Valgalmes

Publication des résultats partiels le 17 juin 2023 Pôle Mécanique – Saint Martin de Valgalmes à 18H30

Arrivée à : Pôle Mécanique – Saint Martin de Valgalmes demi-heure après l'arrivée du 1<sup>er</sup> concurrent.

Vérification finale le : 17 juin 2023 18H30 Lieu : Pôle Mécanique

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats définitifs du rallye le : 17 juin 2023, 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires Lieu : Pôle Mécanique – Saint Martin de Valgalmes

Remise des prix le : 17 juin 2023 à 19H00 Lieu : Pôle Mécanique – Saint Martin de Valgalmes

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile d'Alès organise le Rallye National du Gard - Ales Agglomération VHC en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 331 en date du 27 avril 2023.

### *Comité d'Organisation*

<b>Président</b>	Frédéric ROSSEL	Licence n°3954
<b>Président Délégué</b>	Samuel TEISSIER	Licence n°2010
<b>Vice-Président</b>	Eric PERIER	Licence n°145553
<b>Vice-Président</b>	Yannick TRIBES	Licence n°187790
<b>Secrétaire</b>	Nathalie CHANTAGREL	Licence n°9549
<b>Secrétaires Adjointes</b>	Edwige APARICIO Laurence GRAND	Licence n°316808 Licence n°316809
<b>Trésorier</b>	Michel AGUILLON-ORTIZ	Licence n°5373
<b>Trésorier Adjoint</b>	Nicolas BARONI	Licence n°205725

et M. Vincent BELTOISE ; M. René BRUNET, M. Olivier COULET ; M. Fabien DARDALHON, M. Damien GRAND, Mme Michèle GRIMALDI, Mme Aurélie CUCHEVAL ; M. Jacques MARONCLE, Mme Corinne MASSY, M. Michel MOLINES, M. Brice TINEL ainsi que Mme Léa CLEMENT, Mme Fabienne MOLINES, M. Michel VEZON, ainsi que toute l'équipe technique de l'ASA d'Alès et de l'Ecurie des Camisards.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Allée Lori TOSI, Pôle Mécanique, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

Téléphone : 04 66 55 65 66

Mail : asa.ales30@yahoo.fr

Permanence du Rallye : lundi et mardi de 18h00 à 20h00

### *Organisateur technique*

Nom : ASA ALES

Adresse : Allée Lori TOSI, Pôle Mécanique, 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

Commissaires Sportifs : idem Moderne

Directeur de Course : Robert GALLI

Médecin Chef : ADAMU

Commissaire Technique responsable : Christophe GIMENO

Commissaires Techniques : Christian MANGEMATIN

Chargés des relations avec les concurrents : Robert CLOS

Chargés des relations avec la presse : Patrice MARIN

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye du Gard Alès Agglomération compte pour la Coupe de France VHC coefficient 2, le Championnat Ligue Occitanie Méditerranée et le Challenge ASA d'Alès

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

*Conforme au règlement standard FFSA.*

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye National du GARD – Alès Agglomération doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 5 juin 2023 minuit.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 440 € avec la géolocalisation
- sans la publicité facultative des organisateurs : 880 € (x 2)
- 25 € de réduction par membre de l'équipage licenciés à l'ASA d'Alès

La mise en place du système de géolocalisation nécessite une caution.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée au Pôle-Mécanique Alès –Cévennes 30520 St Martin de Valgalgues.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye National du Gard - représente un parcours de 234,69 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 102,42. km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1/4/7 Aubignac – St Paul La Coste

ES 2/5/8 La Beaume – Branoux

ES 3/6/9 Pôle Mécanique

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

*Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.*

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

## ARTICLE 10P. PRIX

*Conforme au règlement standard FFSA.*

Coupes et Trophées : au 3 premiers du Scratch

1 engagement au Rallye des Cévennes VHC 2023 distribué par tirage au sort entre les équipages autorisés à prendre le départ.